

Le Conseil de Développement en lien avec les habitants sur les territoires dans une nouvelle étape pour la Métropole

(Compte rendu de la commission générale du 12 mars 2020)

La récente campagne électorale l'a montré, la Métropole de Lyon est une nouvelle collectivité territoriale qui reste encore à comprendre et à connaître. Aussi le Conseil de Développement (CdD), composante de l'institution métropolitaine, est-il partie prenante, comme bien d'autres, d'une institution qui reste à penser, à appréhender, et à (co-)construire, **ce qui ne manque pas d'interroger le Conseil de Développement sur sa propre réalité à venir.**

Retour sur une première étape nécessaire d'évolution du CdD

Il l'avait d'ailleurs fait déjà il y a 5 ans, en raison même des nouvelles compétences du Grand Lyon devenue Métropole en janvier 2015, pour rechercher, adopter et tester une démarche originale qui a été restituée dans sa contribution-bilan de janvier 2020.

Le paysage participatif dans l'espace métropolitain, même si les habitants ne le perçoivent pas aisément, est en effet foisonnant de scènes de dialogue offrant la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis sur la décision publique afin de l'ajuster aux diversités et spécificités des personnes et des activités. Ce constat lui avait été dictée par une analyse réaliste de leur multiplicité, complexe sans être néanmoins compliquée.

Les instances participatives sont ainsi nombreuses : conseils de quartiers ou conseil-citoyens, conseils de développement de certaines communes... ; elles cohabitent en outre avec des concertations citoyennes sur de projets réalisées par les services de la Métropole (DPDP). Cette première évidence simple amenait le CdD à rechercher une posture qui soit compatible et non concurrente de ces instances de proche proximité.

Ajoutons même que pour le CdD de la Métropole, chargé par la loi de donner son avis sur les stratégies (les grandes orientations) métropolitaines, la question se posait d'éviter de vouloir remplacer des services (DPDP) ou des agences (Agence d'Urbanisme) qui sont des outils efficaces de réflexion prospective.

Fort de cette analyse, le CdD a donc creusé sa voie au cours de ces dernières années : remplir son mandat, donner son avis sur les stratégies métropolitaines en s'appuyant sur les récits de citoyens qui vivent quotidiennement les transformations de la société et qui par leur prise de conscience, leurs initiatives entrepreneuriales, associatives, individuelles, deviennent des citoyens agissants par eux-mêmes et non à partir de directives de la sphère publique.

Vers une configuration renouvelée des principes d'action du CdD

On peut même dire qu'au cours de cette période, les principes d'action du Conseil de Développement ont progressivement perfectionné cette orientation en inscrivant celle-ci dans une « **filiation** » d'**évolution**, comme cela a pu être illustré en introduction de la commission générale du 12 mars :

Avant 2015, la « bannière » du CdD visant à résumer sa mission était '*Participer, Débattre et Proposer*' en conformité avec son rôle premier - défini par la loi - d'être une instance consultative, force de proposition envers son institution d'appartenance sur ses politiques publiques.

Après 2015, le CdD s'est vu doté - sur sa demande - d'un second rôle de « croisement des engagements civiques : associations, réseaux professionnels et initiatives collectives » par la délibération du 11 mai du Conseil de la nouvelle Métropole le réinstallant. Ce qui fut inscrit alors dans la nouvelle « bannière » adoptée : '*Ecouter, Proposer, Débattre et Relier*', le terme Participer - assez (faussement) évident - étant remplacé par un couple de nouveaux verbes pour préciser quelque peu ce deuxième rôle moins conventionnel du CdD.

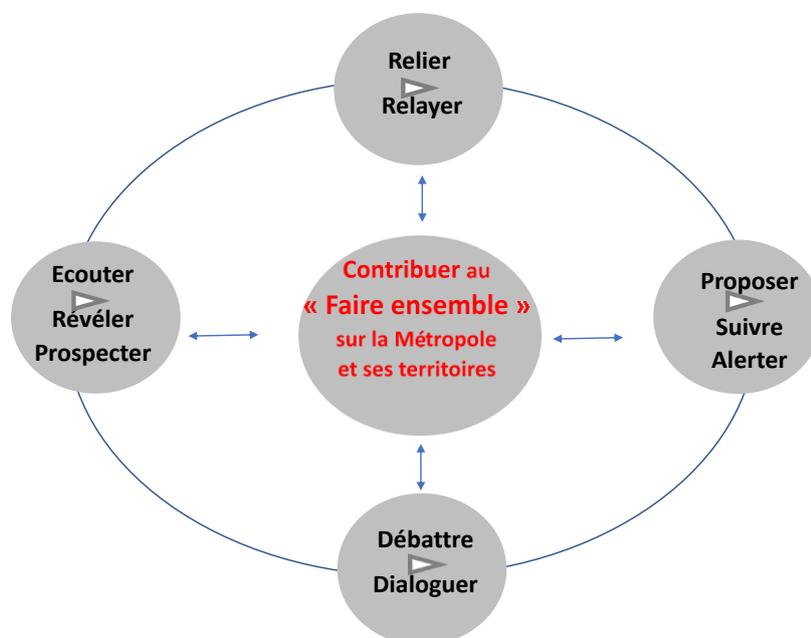
De fait, le bilan des cinq dernières années d'activité a montré que les quatre principes ainsi retenus se sont bien affirmés et renforcés dans la réalité de son action, au point de progressivement les approfondir et orienter comme suit :

- Ecouter les réalités plurielles des habitants avec un regard terrain et transversal, mais aussi Révéler les signaux faibles et Prospecter les initiatives inspirantes de la société
- Débattre au sens enrichi de Dialoguer, en organisant des scènes de dialogue apaisées pour favoriser l'échange et le débat entre acteurs, citoyens, services et élus
- Relier au sens lui aussi approfondi de Relayer, par la mise en relation des acteurs du (des) territoire(s) entre eux tout autant qu'avec les élus et les services
- Proposer avec la volonté de pouvoir participer ainsi à la co-construction des politiques métropolitaines, mais aussi d'en Suivre la mise en œuvre - et donc celle des propositions du CdD - sans oublier la possibilité d'Alerter services et élus sur des questions ou des urgences ignorées ou sous-estimées.

Et ceci avec l'**objectif central de contribuer au 'Faire ensemble'** de tous les acteurs (publics, privés, associatifs, citoyens) **sur la Métropole et ses territoires**. Cette dimension territoriale, déjà explorée par le CdD au cours de ses travaux durant ces dernières années, revêtant désormais une importance d'autant plus grande pour la Métropole du fait de la nouvelle modalité d'élection des conseillers métropolitains par circonscriptions.

Comme cela a été résumé par un participant, on pourrait parler de l'engagement dans un « processus de polarisation [des initiatives] / pollinisation [des territoires] travaillant la démarche du CdD et, au-delà, les conditions de la coopération démocratie représentative – démocratie participative ».

D'où le schéma suivant pour tenter de représenter synthétiquement une telle séquence d'action du CdD, sous forme d'une « constellation » telle que présentée et validée lors de la commission générale du 12 mars 2020 :



Mais il s'agit de ne pas en rester là.

Pour une deuxième étape d'évolution aujourd'hui nécessaire.

Car, dans la nouvelle étape qui s'engagera pour la Métropole elle-même avec l'élection de ses conseillers par circonscriptions territoriales, le CdD ne peut pas rester à l'écart des réflexions à mener pour « *faire la part belle non pas à la démocratie participative mais à une démocratie représentative intégrant pleinement les dispositions des citoyens à exercer des tâches en responsabilité* » (pour reprendre une expression de Serge Guérin dans un entretien récent consacré au « Monde d'après le Covid-19 »¹).

Pour cela, repartons du paysage participatif dans l'espace métropolitain qui pourrait donner toute sa mesure s'il était facilité et reconnu comme tel.

Globalement, disons qu'il lui manque la visibilité et les procédures pour pouvoir travailler ensemble et avec plus de cohérence **à tous ses échelons territoriaux** (Métropole, Bassins de vie, communes, quartiers), sans omettre ses liens avec les espaces territoriaux de proche voisinage et les institutions (Région et Pôle Métropolitain). Et **avec toutes les composantes sociétales**, sans oublier les jeunes et les « invisibles ».

Certes le Conseil de Développement a tenté d'initier de tels partenariats -

¹ Cf. « *Le Covid-19, une leçon d'humilité* », entretien dans La Tribune Auvergne-Rhône-Alpes du 24 mars 2020.

« compagnonnages » comme il les appelle - mais ceux-ci n'ont pas été assez visibles ni permis aux élus d'en apprécier la richesse. Le temps n'est-il pas venu aujourd'hui de proposer au futur exécutif d'avoir une **réflexion d'ensemble sur ce paysage participatif qui va bien au-delà du Conseil de Développement** et qui inclut toutes les formes existantes de participation ainsi que les réseaux associatifs et socio-économiques du territoire métropolitain ?

C'est dans cette optique que le CdD – une fois le décor précédemment planté - a poursuivi ses travaux en commission générale le 12 mars 2020 pour réfléchir et proposer de **nouvelles manières pour lui de « travailler ensemble dans la durée sur les territoires de la Métropole »**. Ce qui a été fait sous forme de cinq tables d'échanges, de chacune 8 à 10 personnes, durant une heure environ avec une rapide restitution commune et sur la base d'un questionnement simple : Avec quels niveaux territoriaux à prendre en compte ? Avec quels acteurs (instances participatives, réseaux socioéducatifs, associatifs, économiques, culturels...) ? Avec quelles alliances souples pour prendre en compte la diversité des thématiques et la spécificité des territoires ? Avec quelle composition du Conseil de développement ?

Et ce, **dans un focus large** englobant le fonctionnement à venir du Conseil de Développement, celui des autres structures participatives existantes ou à créer, mais aussi la posture du binôme élus-administration à l'égard de l'apport citoyen à la vie publique.

Les réflexions et propositions ainsi émises peuvent être regroupées en quatre points, qui sont porteurs d'autant de principes d'action susceptibles d'éclairer la décision publique sur le paysage participatif à mettre en place.

- **Quelle(s) échelle(s) territoriale(s) le CdD doit-il prendre en compte ?**

Une première distinction évidente de cinq niveaux a été assez largement validée : Région et Pôle métropolitain, Métropole, Bassins de vie (CTM et/ou circonscriptions électorales), Communes, Quartiers.

Avec une insistance particulière sur le **niveau intermédiaire des bassins de vie** actuellement le moins explicitement investi par l'action publique métropolitaine (sauf en matière d'urbanisme : PLU-H...).

Ce niveau intermédiaire peut être entendu le plus communément au sens des CTM/Circonscriptions, tout en sachant que le découpage relevant pour certaines communes de contextes différents, les réponses doivent dès lors être différenciées². Mais avec également la mise en garde d'« éviter de se limiter aux seules frontières administratives », alors même que des décisions de la Métropole pourraient entraver certains projets avec les territoires voisins ou même entre ses propres territoires. (Exemple : des communes de l'ouest de la Métropole interagissent davantage avec l'Ouest lyonnais alors que celles de l'est le font avec des territoires tels que la CAPI ; ou encore le 9^{ème} arrondissement de Lyon avec Ecully ou

² Si ce niveau intermédiaire des bassins de vie recoupe pour les communes hors Lyon-Villeurbanne assez bien les CTM/Circonscriptions (y compris avec Sainte-Foy-lès-Lyon plutôt à considérer dans un bassin de vie Circonscription Ouest que CTM Lones et Côteaux), ce n'est pas le cas pour ces deux communes du secteur central de la Métropole (Villeurbanne étant à la fois Commune et Circonscription ; et Lyon ayant des Arrondissements qui ont pour les citoyens beaucoup plus d'existence que les Circonscriptions).

Champagne et les 3^{ème} et 6^{ème} avec Villeurbanne).

Cette insistance pour le travail au niveau des bassins de vie présenterait l'avantage d'assurer une participation sur les stratégies métropolitaines au plus proche du terrain et de ses diversités/spécificités. Elle permettrait aussi une meilleure connaissance des compétences des différents niveaux d'action publique (« qui fait quoi ? ») ainsi que celle de la multiplicité des dispositifs de participation citoyenne. Le rôle « pédagogique » que pourrait jouer en la matière le CdD, qui est au cœur de la relation Société civile métropolitaine/ Métropole de Lyon, a pu ainsi être relevé lors de cette commission générale du 12 mars autant par plusieurs participants membres de conseils de quartier que par des représentants attirés du monde associatif ou de la société économique.

- **Avec quels acteurs le CdD doit-il nouer des liens dans les territoires ?**

Trois types d'acteurs et de publics ont été mentionnés comme devant être considérés dans les territoires :

- Les acteurs porteurs d'initiatives via les associations (ESS), les centres sociaux, MJC, et autres réseaux de l'éducation populaire. Ainsi que les réseaux socio-économiques. Tous apportent une contribution particulièrement efficace pour accompagner les actuelles transformations sociétales, organisationnelles et écologiques. Ils sont souvent présents sur les territoires plus restreints (communes, quartiers) que les bassins de vie CTM/ Circonscriptions. Et parfois en travaillant sur les mêmes thématiques, voire en se faisant concurrence. Il est difficile de les identifier et viser à établir un annuaire n'est pas forcément pertinent sauf à pouvoir mettre à jour celui-ci avec une bonne fréquence, vu la mobilité des personnes et des initiatives. Mais ce qui s'invente ainsi localement doit pouvoir de toute manière remonter au niveau du bassin de vie mais aussi de la Métropole, notamment pour l'organisation de rencontres thématiques en proximité comme la demande en a souvent été exprimée lors des tables d'échanges organisées par le CdD.

- Les instances participatives territoriales. Elles sont très diverses selon les territoires. Lorsqu'existent des conseils de quartier (Lyon et Villeurbanne principalement), la « marche est haute » (sujets très micro) par rapport aux thèmes traités par le CdD. Le besoin d'espaces de dialogue sur les politiques publiques au niveau de la commune (quels rôles des CdD de communes éventuellement existants ?) et du bassin de vie ne serait-il pas une première façon d'apporter un peu de cohérence dans le foisonnement d'initiatives souvent méconnues parce qu'éparses ?

- Les habitants eux-mêmes. Le CdD a notamment intérêt à être à l'écoute de la « parole invisible » pour pouvoir anticiper/comprendre l'impact des initiatives repérées, des préconisations envisagées, entendre tous les échos notamment les mécontents. Pour « aller vers » ces invisibles, plutôt que de tenter de les inviter à des réunions, ..., on peut privilégier l'idée de passer par l'intermédiaire des structures et associations qui sont en contact avec eux : les centres sociaux, les MDM, les associations de droit au logement... pour permettre une telle écoute active, sans oublier le suivi de la parole écoutée. Importance également d'écouter et de faire participer les jeunes, au travers d'évènements plus que de structures (à l'exception cependant de COMET pour les collégiens et des MJC plus généralement).

- **Avec quelles méthodes le CdD doit-il travailler dans les territoires ?**

Selon les acteurs concernés, la démarche n'est pas forcément la même tout en s'inscrivant dans une **même dynamique de mobilisation** commune :

- Avec les structures d'éducation populaire ou d'ESS, outre qu'elles peuvent efficacement sonder/écouter les personnes les plus éloignés du dialogue public comme précédemment indiqué, il s'agit de tisser des partenariats, des alliances souples selon les thématiques étudiées. Ce qui renforce l'intérêt que ces structures soient des partenaires explicites du CdD lors des saisines comme des auto-saisines. Il en va de même avec les réseaux socio-économiques. N'oublions pas non plus les établissements universitaires, qui avec des initiatives comme Pop 'Sciences par exemple font que les acteurs se rencontrent et touchent des habitants dans les territoires.

- Avec les structures participatives territoriales, des liens plus étroits sont à établir. Si la Métropole créait de telles instances au niveau des bassins de vie, le CdD devrait nouer des alliances avec elles. A défaut, il aurait la responsabilité de jouer un rôle d'interface, en pouvant par exemple susciter la mise en place d'un forum annuel de la participation à cette échelle des bassins de vie. Forum entendu comme lieu de réunion du peuple à l'image de l'antiquité mais aussi comme lieu aujourd'hui d'échange et de discussion sur des thèmes définis ; et pouvant faire l'objet d'ateliers préparatoires comme lors du Grand -Rendez-vous initié par le CdD en 2016 pour gagner en visibilité et revêtir un caractère moins abstrait et plus incluant aux sujets abordés.

- Au total, pour agir dans la durée, cette nouvelle modalité d'intervention du CdD proposée dans les territoires suppose **une constitution de réseaux sur base volontaire**. L'alliance souple et créative au plan méthodologique s'impose pour garantir aux membres de ces réseaux toute leur autonomie. Le Conseil de Développement n'est qu'un parmi d'autres porteurs de la participation. On pourrait même dire que la scène de dialogue qu'il propose n'est qu'un réceptacle des propositions d'autres structures ou des habitants. Il suffirait dans un premier temps de commencer à passer des accords avec quelques-uns des partenaires possibles, l'objectif étant bien de travailler ensemble dans la durée en évitant de donner l'impression d'une prise en main de telle ou telle structure. En fait pour tester l'idée de s'unir, se mettre à plusieurs pour mieux agir ensemble dans la durée, mener à bien les travaux engagés et par la suite pérenniser la mobilisation des acteurs sollicités.

L'intérêt est manifeste pour tous les partenaires : Conseil de développement, instances participatives, réseaux associatifs et socio-économiques... Avec **une telle démultiplication**, le CdD fortifiera ses propositions en s'appuyant sur des têtes de réseaux qui chacun informe leurs adhérents et font remonter leurs attentes. Comme celles de chacun des membres du réseau. L'alliance avec d'autres acteurs collectifs qui prennent le temps d'interroger leurs membres paraît être une bonne orientation au titre des modalités d'action à venir. Elle suppose que le Conseil de Développement soit dans ses relations avec l'exécutif moins soumis à la contrainte pour les saisines de faire rapidement.

- **Quelle composition du CdD permettrait le mieux une telle contribution de sa part au Faire ensemble durablement sur les territoires ?**

Si la question des modalités de travail du Conseil de Développement avec les territoires est apparue première, celle de sa composition n'est pas à négliger car elle peut assez largement contribuer à faciliter de telles modalités renouvelées.

La richesse du Conseil de Développement est sa composition : mélange unique d'habitants volontaires, de représentants de la société civile, des acteurs économiques-sociaux-culturels de la vie de la métropole et des territoires. A laquelle il faut ajouter le recours à des participants extérieurs (qui vivent ou pratiquent au quotidien le sujet étudié) lors de ses travaux.

Cette représentation est-elle suffisante ? Non assurément, mais ce n'est pas tant le seul aspect quantitatif qui manque. Un groupe de 200 membres tel qu'il est aujourd'hui est difficilement mobilisable pour travailler au fond sur des sujets précis, avec la méthode retenue d'attention aux pratiques effectives au sein de la société civile plus que d'expression de simples points de vue de telles ou telles de ses composantes. Ce qui serait d'abord souhaitable serait donc de s'entendre sur les catégories de membres à retenir.

En premier lieu, il s'agit - selon les membres particulièrement actifs – de rechercher l'intégration **de membres titulaires têtes de réseau** qui, ainsi associés, pourraient **démultiplier** la collecte des attentes, leurs remontées et ensuite, dans la phase de suivi, en faire un « rendu-compte » à leurs adhérents. Il faudrait pour cela permettre explicitement aux différents acteurs collectifs représentés au sein du CdD de mobiliser les compétences individuelles dont ils disposent au regard des thématiques développées et travaillées. En plus de l'association des participants extérieurs, deux niveaux de participation au CdD pourraient être en outre distingués, celui de membres actifs s'impliquant de manière permanente dans les travaux du CdD et celui de membres associés à tel(s) ou tel(s) travaux selon les sujets abordés.

Il s'agit en outre de **renforcer la dimension territoriale dans la composition du Conseil de Développement**. Aujourd'hui les membres du collège territorial sont désignés par les Présidents des CTM ou Maires d'arrondissement et non par un processus de démocratie directe. Ce qui aboutit pour l'essentiel à la nomination de personnes peu ou pas motivées. Un autre mode de désignation s'impose. Pourquoi, par exemple, ne pas envisager la présence au sein du Conseil de Développement, comme membres permanents ou associés selon les cas, de représentants de différents réseaux et/ou de dispositifs de concertation (dont les conseils de quartier et les conseils citoyens) qui seraient existants au niveau des bassins de vie puisqu'il manque manifestement un échelon entre les instances de proximité et le Conseil de développement de la Métropole. Comme déjà indiqué, les participants à la commission générale du 12 mars ont exprimé un large consensus pour ce niveau, bonne échelle par rapport aux circonscriptions électorales (sauf pour la ville de Lyon) pour avoir des espaces de dialogue sur les politiques publiques.

Enfin, il faut **maintenir une part importante de membres volontaires tirés au sort**. Pour avoir un équilibre, comme cela a pu être dit, entre les « savants » des structures constituées et les « sachants » de la vie quotidienne. Ce qui répondrait au questionnement sur l'intérêt de plus de participation des citoyens dans le Conseil de Développement. Mais comment les intégrer ? Par tirage au sort ou en impliquant mieux la société organisée ? Vouloir plus de participation citoyenne, ce serait alors : **et** par le tirage au sort pour la catégorie des citoyens volontaires **et** en mieux impliquant tous les membres des réseaux associés aux travaux engagés par le biais de leurs représentants au sein du CdD.

Le piège d'un conseil comportant un nombre trop important de personnes serait évité, la participation « diffusante », « démultipliante » au plus grand nombre, pouvant être obtenue quant à elle par d'autres méthodes, notamment celle des alliances souples évoquées précédemment.

Sans vouloir à ce stade arrêter de position définitive, laquelle relève en dernier ressort des élus métropolitains eux-mêmes, l'essentiel paraît être la nécessaire prise en compte de ce niveau intermédiaire, mais sans trop structurer l'organisation territoriale du CdD de la Métropole au risque de susciter défiance de la part des élus communaux ou de créer autant de CdD captifs que de bassins de vie. C'est pourquoi il semble également nécessaire que ce point soit précisé dans le Pacte métropolitain de cohérence avec les communes, dans le prolongement de la simple mention qui y figure actuellement.

En guise de conclusion

Une réflexion a été récurrente au cours de cette commission générale du 12 mars dernier : pour avoir une plus grande capacité de représentation (plutôt que représentativité) et de mobilisation, il est nécessaire que le CdD ait **une plus grande visibilité**. Avec son corolaire, à savoir l'impératif pour le CdD de mieux pouvoir **valoriser, mobiliser, diffuser ses travaux en interne comme en externe**. Il faudrait ainsi se pencher plus avant sur les actions d'information, restitution, retour sur les effets des décisions publiques, etc. afin de faire entrevoir le CdD comme un **interlocuteur clé** auprès des habitants-usagers.

Par exemple, pour nouer des relations nécessaires avec les conseils de quartier, il a été proposé que le CdD puisse intervenir lors de l'Assemblée Générale des Comités de quartier existant sur les territoires de la Métropole. Idée qui pourrait être élargie à d'autres partenaires-amis de la Communauté CdD et qui a été modestement mise en œuvre au cours des dernières années mais qu'il reste à « institutionnaliser » plus fortement dans le CdD à venir. De même, le CdD pourrait-il devenir le « scribe » d'associations qui écoutent les « invisibles » mais ne peuvent pas toujours faire remonter l'information. C'est possible, le CdD étant par sa nature, selon les participants, l'une des instances où tout le monde pouvait s'exprimer car « il n'y a pas besoin d'avoir bien structuré sa pensée pour prendre la parole dans les rencontres du CdD ».

Après des années d'efforts, cette visibilité commence à être une réalité pour des élus de la métropole et des territoires investigués. Mais elle doit être fortement renforcée, **notamment auprès de l'ensemble des élus locaux des différents niveaux ainsi que des publics « invisibles » ou jeunes** pour l'essentiel non encore impliqués.

Une telle meilleure visibilité dépend aussi évidemment de **la mise en place d'un suivi de la parole écoutée**. Une étape qui suppose un rendu-compte méthodique de la part de l'exécutif. **Sans une amélioration des retours du binôme élus/administration, il est difficile d'envisager d'en faire un « reporting » aux personnes « écoutées » et de demeurer fidèle à l'esprit de la démocratie participative**. Là encore la méthodologie offre de larges possibilités à saisir : organisation des rendus-comptes de l'exécutif ouverts et aux membres du CdD et à ceux des partenaires concernés, tous devenant ainsi des « ambassadeurs de la parole » ; présentation dans les MDM...Le CdD ferait dès lors un pas supplémentaire en étant

le catalyseur et le révélateur des actions concrètes déployées dans les territoires ou de solutions pratiques issues des acteurs locaux souvent inconnus ou ignorés aux yeux des élus et des politiques. Et au final sa visibilité pourrait contribuer à une réelle reconnaissance de la participation de la part des élus et de leur administration offrant une solution pour répondre à la demande sans cesse croissante de reconnaissance des citoyens.

Déjà, lors du Grand débat national, les travaux conduits par le CdD avec des participants de sa Communauté avaient permis de résumer ce qui manquait pour développer sur le territoire : une culture de la participation. Une culture pratiquée et pas seulement déclarative. Plusieurs participants avaient alors insisté sur « *des scènes de dialogue nombreuses qui existent et qui émettent des recommandations ; mais **sont-elles entendues** ?* Et d'autres estimaient « *pour quel résultat ?* ». Car « *il n'y a pas assez de retour de la part des élus et services sur ce qu'il est advenu des propositions citoyennes* ». Il y a en effet un apprentissage à faire de la part du binôme élus-administration, une habitude de retour d'informations sur le suivi.

Selon une forme simple, dynamique et ouverte. Le CdD avait à cette occasion avancé l'idée de tenir des **rencontres de la participation et de la citoyenneté** au sein de la Métropole et/ou des bassins de vie. De travailler en réseau c'est-à-dire en complémentarité, **avec les divers niveaux du « nouveau paysage politique et civique »**. Des conseils de quartiers au CESER, le CdD l'a pour sa part fait déjà avec plusieurs d'entre eux sur la base d'une approche volontaire et il est prêt à évoluer plus largement en ce sens. Mais sans une co-évolution du binôme élus-administration, toute la richesse potentielle de ce nouveau paysage politique et civique ne pourra être déployée.

A l'heure où la Métropole connaît avec le nouveau mode d'élection au suffrage direct par circonscriptions une nouvelle étape de démocratie représentative, une telle recherche d'articulation inédite de l'exercice irréfutable de celle-ci avec les légitimes aspirations à la participation de la société civile dans les territoires paraît bien incontournable.

03 avril 2020